

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 16 mars 2023, à compter de 19h00.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Pierre Provost, Georges Forcier, Madame la conseillère Karine Descheneaux et Monsieur Antoine Tardif de la firme Urbinspec.

Absences motivées : Monsieur Éric Tessier, conseiller et Madame Mélanie Parenteau, conseillère.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. CONSTATATION DE L'AVIS PUBLIC

Le Conseil constate que l'avis public a été régulièrement signifié conformément à l'article 434 du Code municipal du Québec.

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2023 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'MMEUBLES

À la demande de Madame la mairesse, Antoine Tardif présente le projet de règlement en expliquant les principales dispositions de celui-ci et répond aux questions du Conseil.

4. PÉRIODE DE QUESTION PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE SUJET CI-HAUT MENTIONNÉ

Puisqu'aucun citoyen n'est présent lors de l'assemblée de consultation, le règlement sera donc adopté ultérieurement sans modification.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les conseillers n'ayant d'autres questions et l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h20.

Marie Léveillée
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète l'assemblée publique de consultation du conseil du 16 mars 2023. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2023.